

# L'ASSOCIATION.

## Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUGUIN, rédacteur en chef, rue St-Martin, N° 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N° 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

### NEVERS.

#### A QUI LA GUERRE DOIT PROFITER.

Nous avons dans notre dernier article prouvé, par l'histoire, que la France n'avait rien à craindre de la guerre, que le parti démocratique ne devait pas la désirer, mais qu'elle devait être redoutée par les rois absolus. Si nous n'avons pas, comme dans les premiers temps de la révolution, cet enthousiasme impétueux et ardent d'un peuple récemment échappé de l'esclavage, mûr pour la liberté et qui, pour en goûter les bienfaits, se livre à tous ses emportements, nos jeunes soldats ont cette autre sorte d'enthousiasme qu'inspirent la haine de l'étranger, les récits des victoires qu'ils ont entendu raconter par nos vieux soldats de la république et de l'empire, le désir de venger la honte de deux invasions et l'impatience de prendre notre revanche de Waterloo. Leur empressement, les chants guerriers d'allégresse qu'ils font retentir en quittant leurs foyers, témoignent assez qu'ils sont, autant que leurs devanciers, animés de l'amour de la patrie, et, plus heureux que les volontaires de 92, ils auront de la discipline, du pain et des vêtements.

Avec de tels hommes conduits par des chefs instruits à l'école de Napoléon, le succès peut-il être douteux ?

Quelque juste défiance que l'abandon des principes de la révolution de 1830 ait inspirée à la nation contre le gouvernement, cette défiance ne peut produire aujourd'hui l'irritation que soulevait chez nos pères, il y a cinquante ans, la preuve acquise de la trahison du chef de l'état. C'est là un avantage immense que Louis-Philippe a sur Louis XVI.

Louis XVI, monarque absolu, avait vu limiter son pouvoir par les lois ; prince religieux, il avait été obligé de sanctionner la constitution civile du clergé qui blessait sa conscience. Il devait donc désirer d'étouffer une révolution qui l'offensait profondément et comme roi et comme chrétien. Les vingt-cinq millions de sa liste civile, il les faisait servir à organiser, à Coblenz, les régiments d'émigrés destinés à servir d'auxiliaires à l'armée d'invasion ; il protestait secrètement auprès des souverains étrangers contre les instructions envoyées par les ministres aux ambassadeurs, et il appelait les rois à sa délivrance. La fuite de Varennes avait rendu ses mauvaises intentions évidentes à tous les yeux. Aussi, quand la guerre éclata, le dix août devint nécessaire, et il fut accompli avec cet ensemble, cette vigueur et cette énergie qui n'appartiennent qu'au peuple français.

Lors même que Louis-Philippe, homme d'expérience, n'aurait pas vu de ses yeux l'exemple de ce qui s'est passé en 92, ses intérêts vis-à-vis de la nouvelle coalition se confondent avec ceux du pays. La révolution de 1830, loin de lui avoir rien ôté, l'a placé sur le trône ; quelques soient les concessions qui aient été faites aux gouvernements

absolus, la liberté comprimée, les patriotes persécutés à l'intérieur, l'Italie et la Pologne abandonnées à leurs oppresseurs, tout cela n'a pu faire pardonner à la dynastie d'Orléans son origine révolutionnaire. Son existence est toujours regardée par l'aristocratie européenne comme une perpétuelle protestation de la souveraineté nationale contre la légitimité du droit divin.

Le traité du 15 juillet est aussi hostile à Louis-Philippe qu'à la révolution. Aussi ne sommes-nous pas surpris du langage que certains journaux prêtent au roi. Nous ignorons s'il a tenu les propos que ces feuilles lui attribuent, mais nous disons que ce langage est conforme à ses intérêts actuels. Ajoutez à cela que le *Journal des Débats*, organe avoué de la cour, est peut-être de tous les journaux celui qui a fait ressortir, par les raisons les plus décisives, les conséquences désastreuses et fatales pour la France de la convention de Londres, et la nécessité pour nous de nous opposer par les armes à son exécution.

En effet, pourquoi Louis-Philippe, provoqué par la nouvelle Sainte-Alliance reculerait-il devant une guerre nationale ? Ne sait-il pas qu'aucun gouvernement ne pourrait se maintenir en France en laissant les Russes maîtres de Constantinople et les Anglais de l'isthme de Suez, car ce serait la ruine de notre commerce du Levant, la perte de l'Algérie et le signal de notre décadence ? Ne sait-il pas que toute nouvelle dynastie a besoin de faire consacrer son droit par la victoire ? Ne sait-il pas que jamais gouvernement victorieux des ennemis du dehors n'a été renversé par ses ennemis du dedans ? Que la guerre éclate, la victoire est assurée à nos armes. La victoire, c'est la consolidation de Louis-Philippe et la chute des trônes absolus ; ce ne sera pas encore l'avènement de la démocratie : l'influence du vainqueur saura faire remplacer l'omnipotence royale par des monarchies constitutionnelles ; ce sera le règne du juste-milieu en Europe. Après tout, mieux vaut le juste-milieu que l'absolutisme : le juste-milieu est peut-être la transition nécessaire pour arriver à la démocratie.

#### TRAITÉ DE LONDRES.

Encore un nouvel affront. Avant de notifier à la France le traité du 15 juillet, on l'a communiqué à un journal anglais, le *Morning-Herald*.

La longueur de ce document et des pièces additionnelles ne nous permettent pas de le publier textuellement. Nous nous contenterons d'en extraire les passages suivants :

Les articles du traité sont ainsi formulés :

Art. 1<sup>er</sup>. Sa hauteurs le sultan s'étant entendu avec leurs majestés la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, sur les conditions de l'arrangement qu'il est de l'intention de sa hauteurs d'accorder à Méhémet-Ali, conditions lesquelles se trouvent spécifiées dans l'acte séparé ci-annexé,

douanes, cordons sanitaires et officiers de police, il ne s'astreint même point à faire quarantaine. Si nous étions en querelle avec la Chine comme nos voisins d'outre-mer, il y a déjà longtemps qu'il nous aurait fait visiter Canton et Pékin. Le vaudevilliste pénètre avec la même indépendance dans la plus modeste chaumière et les plus splendides palais. Aujourd'hui en Europe parmi nos dandys, les lions et les merveilleuses de nos boulevards, demain nous le retrouverons au milieu des hordes sauvages, les tigres et les chameaux du désert. Il ne craint pas plus les neiges de la Laponie que le soleil d'Afrique ; il va de Paris à Tombouctou en se promenant ; rien ne l'arrête. Nous l'avons vu à l'opéra comique, sous le pseudonyme de poète lyrique, traverser bravement les airs monté sur un cheval de bronze afin de visiter des planètes et des contrées inconnues, à la honte des aérostats et au grand désespoir de M. Green.

Plus modestes, les auteurs d'Arthur, se sont contentés de nous conduire au-delà de la Manche.

Si la France pouvait y transporter aussi facilement ses canons et ses jeunes soldats, le cabinet de Saint James serait moins insolent et lord Palmerston moins fat. Il ne nous faudrait pas huit jours pour aller effacer à coups de baïonnettes le nom de Waterloo que la perfide Albion a vaniteusement et avec prodigalité inscrit sur plus de vingt monuments. Nom d'amer souvenir qu'elle ne doit qu'à la trahison et au secours de la ligue étrangère ; mais patience, l'heure de la vengeance sonnera bientôt et le bruit du canon en sera l'écho ! On ne connaissait pas la vapeur il y a quarante ans ! ce n'est pas que la France ait besoin de nouveaux triomphes pour décorer de leur nom ses monuments. Si elle voulait leur donner le titre d'une victoire remportée par elle sur l'Europe, elle n'aurait que l'embarras du choix et les répétitions anglaises seraient impardonables ; d'ailleurs elles seraient impossibles ; nous n'aurions point assez de fronts à nos édifices.

M. Dupenty et ses deux collaborateurs nous font débarquer, après une heureuse navigation au moment où l'on va baptiser une nouvelle barque, preuve évidente que les huguenots savent observer leurs devoirs de religion aussi bien que bon nombre de catholiques apostoliques romains. Il y a un vieux bonhomme armé d'un livre et d'un goupillon, ressemblant assez à un bédau, de plus, une bannière rouge avec croix blanche, ce qui pourrait nous faire croire aux temps des cérémonies religieuses du roi Saint-Louis allant en croisade et faisant bénir les nef destinées à le porter en Terre-Sainte avec ses preux chevaliers. Mais la barque, le bédau et la bannière ne sont pas les per-

leurs majestés s'engagent à agir dans un parfait accord et à unir leurs efforts pour déterminer Méhémet-Ali à se conformer à cet arrangement, chacune des hautes parties contractantes se réservant de coopérer à ce but selon les moyens d'action dont chacune d'elles peut disposer.

Art. 2. Si le pacha d'Egypte refusait d'adhérer au susdit arrangement, qui lui sera communiqué par le sultan avec le concours de leurs dites majestés, celles-ci s'engagent à prendre à la réquisition du sultan des mesures concertées et arrêtées entre elles, afin de mettre cet arrangement en exécution, dans l'intervalle ayant invité ses alliés à se joindre à lui pour l'aider à interrompre la communication par mer entre l'Egypte et la Syrie, et empêcher l'expédition de troupes, chevaux, armes, munitions et approvisionnements de guerre de tout genre d'une de ces provinces à l'autre, leurs majestés, la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, s'engagent à donner immédiatement à cet effet les ordres nécessaires aux commandants de leurs forces navales dans la Méditerranée, leurs dites majestés promettant en outre que les commandants de leurs escadres, selon les moyens dont ils disposent, donneront, au nom de l'alliance, tout l'appui et toute l'assistance en leur pouvoir à ceux des sujets du sultan qui manifesteront leur fidélité et obéissance à leur souverain.

Art. 3. Si Méhémet-Ali, après s'être refusé de se soumettre aux conditions de l'arrangement mentionné ci-dessus, dirigeait ses forces de terre ou de mer vers Constantinople, les hautes parties contractantes, sur la réquisition qui en serait faite par le sultan à leurs représentants à Constantinople, sont convenues le cas échéant de se rendre à l'invitation de ce souverain, et de pourvoir à la défense de son trône au moyen d'une coopération concertée en commun, dans le but de mettre les deux détroits du Bosphore et des Dardanelles ainsi que la capitale de l'empire ottoman à l'abri de toute agression. Il est en outre convenu que les forces qui, en vertu d'une pareille atteinte, recevront la destination indiquée ci-dessus y resteront employées aussi longtemps que leur présence sera requise par le sultan, et lorsque sa hauteurs jugera que leur présence aura cessé d'être nécessaire, lesdites forces se retireront simultanément et entreront respectivement dans la mer Noire et la Méditerranée.

Art. 4. Il est toutefois expressément entendu que la coopération mentionnée dans l'article précédent et destinée à placer temporairement les détroits des Dardanelles et du Bosphore et la capitale Ottomane sous la sauve-garde des hautes parties contractantes contre toute agression de Méhémet-Ali, ne sera considérée que comme une mesure exceptionnelle adoptée à la demande expresse du sultan, et uniquement pour sa défense dans le cas seul indiqué ci-dessus. Mais il est convenu que cette mesure ne dérogera en rien à l'ancienne règle de l'empire ottoman en vertu de laquelle a été de tous temps défendue aux bâtiments de guerre des puissances étrangères l'entrée dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore ; et le sultan d'une part déclare par le présent acte, qu'à l'exception de l'éventualité ci-dessus mentionnée, il a la ferme résolution de maintenir à l'avenir ce principe invariablement établi comme ancienne règle de son empire et tant que la Porte se trouvera en paix de n'admettre aucun bâtiment de guerre étranger dans les détroits du Bosphore et des Dardanelles ; d'autre part, leurs majestés la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, s'engagent à respecter cette détermination du sultan, et à se conformer au principe ci-dessus énoncé.

Art. 5. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Londres dans l'espace de deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

L'acte séparé annexé à la convention est conçu ainsi :

Sa Hauteurs le Sultan a l'intention d'accorder et de faire notifier à Méhémet-Ali les conditions de l'arrangement ci-dessous :

1. Sa Hauteurs promet d'accorder à Méhémet-Ali pour lui et ses descendants en ligne directe, l'administration du pachalik d'Egypte ; et sa Hauteurs promet, en outre, d'accorder à Méhémet-Ali sa vie durant, avec le titre de pacha d'Acra, et avec le commandement de la forteresse de Saint-Jean-d'Acra, l'administration de la partie méridionale de la Syrie, dont les limites seront déterminées par la ligne de démarcation suivante.

sonnages les plus importants, comme bien vous le pensez, il y a aussi un M. Jobson, maitre retraité, mais non décoré, plus sa femme, qui ne tarissent pas de louanges sur la générosité de lord Melvil (non bien cher aux auteurs), en gens prudents ne nous laissons point aller à une admiration trop précipitée ; les bienfaits, surtout quand ils descendent de grands à petits ont toujours quelque petite cause cachée. La source de ceux du noble pair n'est pas des plus pures.

Seize ans avant le baptême de la barque dont il doit être le parrain, il s'appelait à Paris simplement Lionel. Il n'était que petit baronnet, son oncle lord Melvil qui lui a laissé son nom, sa pairie et son immense fortune n'était pas encore mort. Sans marcher tout à fait sur les traces de son compatriote Lovelace, notre gentleman a séduit une jeune fille qui est devenue mère. On lui a offert de vendre son fils au prix de l'or, comme si les mères acceptaient de ces marchés-là ! Notre baronnet voyant l'impuissance de ses guinées, a recouru à la violence, faisant passer les droits de la paternité avant ceux de la maternité ; il enlève l'enfant et pour ce rapt il emploie Jobson le pêcheur protégé, nous vous disions bien qu'il n'y a pas d'effet sans cause ; que de gens de par le monde ne font pas autrement vertueux et bienfaissants !

Une femme peut renoncer à son séducteur, à son enfant, jamais. L'infortunée Marie vient redemander le sien à l'Angleterre. Au moment d'entrer dans le port, un orage affreux brise son navire, elle va périr ; mais la providence qui protège tous les hommes en général et les vaudevillistes en particulier, envoie son fils Arthur pour la sauver ; Malgré ce qu'on a dit de la voix du sang, Marie ne le reconnaît pas, autrement que deviendrait le second acte qui nous conduit au château de lord Melvil, où doit se développer la partie la plus dramatique ?

Marie a enfin appris que son sauveur est son fils, mais elle sait conserver un généreux silence. Lord Melvil veut encore la forcer à consentir au cruel abandon d'Arthur. Tout en comparant sa brillante fortune à sa misère ; il s'efforce de prouver que lorsqu'on porte un grand nom, un habit brodé et chamarré de décorations, on est dispensé d'avoir le cœur noble et d'observer les devoirs les plus rigoureux de l'honneur, personne n'est convaincu.

Marie est accompagnée de son cousin Jérôme Dufrot, ancien débitant de tabac, rue des Singes, à Paris, qui l'aime éperdument et n'en est point aimé ; c'est toujours comme cela. C'est lui qui à force de privations lui a donné les moyens de venir en Angleterre et à voulu l'accompagner. Il était au milieu de ses cornes, blagues et pipes au moment du

### Feuilleton de l'Association.

#### Théâtre de Nevers.

Représentations de Mme Albert. — Revue de la semaine.

S'il faut de la pluie aux vignes pour rafraîchir leur feuillage, développer la pulpe du raisin et lui donner cette molle délicatesse que recherchent les estomacs gourmets, elle n'est pas moins propice au théâtre, elle remplit à la fois les cuves des propriétaires et la caisse des artistes ; dimanche de gros nuages noirs chargés d'humidité annonçaient dès le matin que les rebelles spectateurs obligés de fuir la promenade s'estimeraient heureux de demander un refuge à la salle de notre petit théâtre dont l'aspect animé faisait plaisir à voir.

Nous n'entreprendrons pas de vous raconter les *Vieux péchés*, comédie-vaudeville de MM. Melesville et Dumanoir, on connaît les aventures fort excentriques de Gambetti, ex-artiste du grand opéra. Fatigué de faire des entrechats, des jetés-battus, dégouté des plis et des six quatre, il s'est décidé à dire un éternel adieu aux arts et à quitter les coulisses dont l'air trop lourd faisait suffoquer ses poumons.

Il a échangé les quinquets enfumés de la rampe contre la lumière radieuse du soleil, remplacé les planches par le gazon et les forêts de bois peintes par les verdiques bosquets d'une charmante villa. Il n'a pas mis moins de soin à se transformer lui-même ; il a renié sa vie passée et les applaudissements dus à ses pirouettes. O noire ingratitude ! il est devenu, sous son véritable nom de Girard, maître de sa commune. Voilà donc où conduit l'ambition ! Une filleule assez égrillarde, en enant révéler son passé, est sur le point de lui faire manquer son mariage avec une vieille marquise à vingt quartiers. Enfin il prend son parti, il avoue sa gloire d'autrefois, et cependant tout s'arrange à la satisfaction générale, selon les habitudes du vaudeville.

M. Vernet a fort bien joué son rôle, il a été comique et a su provoquer les rires.

Le vaudevilliste, on l'a reconnu depuis longtemps, est d'une nature essentiellement nomade ; le moindre caprice lui fait enjamber vallées et ponts, franchir rivières, fleuves et mers, il n'est pas de rivages où il ne plante son pavillon ensoufflé, et par droit de conquête, dédaignant

Cette ligne, partant du cap Ras-el-Nakhora sur les côtes de la Méditerranée, s'étendra de là directement jusqu'à l'embouchure de la rivière Seisaban, extrémité septentrionale du lac Tibériade, longera la côte occidentale dudit lac, suivra la rive droite du fleuve Jourdain et la côte occidentale de la mer Morte, se prolongera de là en droiture jusqu'à la mer Rouge, en aboutissant à la pointe septentrionale du golfe d'Akaba, et la côte occidentale du golfe d'Akaba, et la côte occidentale du golfe de Suez jusqu'à Suez.

Toutefois le sultan, en faisant ces offres, y attache la condition que Mehemet-Ali les accepte dans l'espace de dix jours après que la communication en aura été faite à Alexandrie par un agent de S. H., et qu'en même temps Mehemet-Ali dépose entre les mains de cet agent les instructions nécessaires aux commandants de ses forces de terre et de mer de se retirer immédiatement de l'Arabie et de toutes les villes saintes qui s'y trouvent situées, de l'île de Candie, du district d'Adana, et de toutes les autres parties de l'empire ottoman qui ne sont pas comprises dans les limites de l'Egypte, et dans celles du pachalick d'Acree tel qu'il a été désigné ci-dessus.

II. Si dans le délai de dix jours fixé ci-dessus, Mehemet-Ali n'accepte point le susdit arrangement, le sultan retirera alors son offre de l'administration viagère du pachalick d'Acree; mais sa Hauteesse consentira encore à accorder à Mehemet-Ali, pour lui et ses descendants en ligne directe l'administration du pachalick d'Egypte, pourvu que cette offre soit acceptée dans l'espace des dix jours suivants, c'est-à-dire dans un délai de vingt jours, à compter du jour où la communication lui aura été faite, et pourvu qu'il dépose également entre les mains de l'agent du sultan les instructions nécessaires pour ses commandants de terre et de mer de se retirer immédiatement en dedans des limites et dans les ports du pachalick d'Egypte.

III. Le tribut annuel à payer au sultan par Mehemet-Ali sera proportionné au plus ou moins de territoire dont ce dernier obtiendra l'administration, selon qu'il accepte le premier ou le second ultimatum.

IV. — Il est expressément entendu de plus, dans la première comme dans la seconde alternative, que Mehemet-Ali avant l'expiration du terme fixé de dix ou vingt jours, sera tenu de remettre la flotte turque, avec tous ses équipages et armements, entre les mains du représentant turc qui sera chargé de la recevoir: les commandants des escadres alliées assisteront à cette remise.

— Il est entendu que, dans aucun cas, Mehemet-Ali ne pourra porter en compte ni déduire du tribut à payer au Sultan les dépenses pour l'entretien de la flotte ottomane pendant tout le temps qu'elle sera restée dans les ports d'Egypte.

V. — Tous les traités et toutes les lois de l'empire ottoman s'appliquent à l'Egypte et au pachalick d'Acree, tel qu'il a été désigné ci-dessus, comme à toute autre partie de l'empire ottoman; mais le Sultan consent qu'à condition du paiement régulier du tribut susmentionné, Mehemet-Ali et ses descendants perçoivent, au nom du Sultan et comme délégué de Sa Hauteesse, dans les provinces dont l'administration leur sera confiée: il est entendu en outre que moyennant la perception des taxes et impôts susdits, Mehemet-Ali et ses descendants pourvoient à toutes les dépenses d'administration civile et militaire des dites provinces.

VI. — Les forces de terre et de mer que pourra entretenir le Pacha d'Egypte et d'Acree, faisant partie des forces de l'empire ottoman, seront toujours considérées comme entretenues pour le service de l'Etat.

VII. — Le présent acte séparé aura les mêmes forces et valeur que s'il était inséré mot à mot dans la convention de ce jour: il sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Londres en mêmes temps que celles de ladite convention.

A ces pièces sont jointes deux protocoles. Dans le premier, il est convenu que la porte se réserve comme par le passé de délivrer des firmans aux bâtiments légers sous pavillon de guerre, lesquels sont employés selon l'usage au service de la correspondance des légations des puissances amies. Dans le second, il est arrêté que les mesures préliminaires mentionnées en l'article 2 de la convention, seront mises à exécution tout de suite et sans attendre l'échange des ratifications, que le Sultan procédera de suite à adresser à Mohammed-Aly les communications et les offres spécifiées dans l'acte séparé annexé à la convention, et que les agents consulaires des quatre puissances et les amiraux des escadres respectives dans la Méditerranée, seconderont l'envoyé de la Porte, chargé de faire ces offres au vice-roi.

## BULLETIN POLITIQUE.

Le *Moniteur* a publié diverses ordonnances relatives à la fortification de Paris. Si l'on en croit les organes officiels du cabinet, qui s'efforcent d'écarter tous les sujets de méfiance que pourrait soulever l'exécution des travaux, si l'on commençait préalablement par la construction des forts projetés, on procéderait par l'enceinte continue, suivant les plans du général Haxo; on va ouvrir immédiatement les travaux depuis Auteuil jusqu'à Montmartre; les soldats concourent avec les ouvriers civils aux travaux de

rapt. Il a la prétention de découvrir le ravisseur; pour cela, il a deux pièces de conviction, d'abord un bouton de la marine anglaise, il n'y a que quarante mille matelots qui en portent de semblables; mais la plus importante est une énorme tabatière dont on lui a jeté le contenu dans les yeux; avec de tels moyens, il ne peut manquer de reconnaître le scélérat Jobson. Lorsque sa cousine lui dit qu'elle a vu son fils et qu'ils vont retourner en France sans lui, l'ex-débitant de tabac qui est un homme positif, lui demande à quoi il lui aura servi de se nourrir pendant seize ans de pommes de terre.

Quand Marie apprend de la propre bouche de son fils qu'elle a été calomniée d'une manière infâme, et que la mère d'Arthur a été accusée de l'avoir lâchement abandonné exposé au froid et à la faim; malgré son indignation, elle conserve la force de ne pas se trahir ni de se dévoiler: elle trouve le moyen de la justifier en disant qu'elle était son amie. Ces nobles sentiments finissent par l'emporter; le pair d'Angleterre, consent à réparer ses torts en dépit de ses titres et ses crachats, Arthur, dit-il, embrassez lady Melvil, votre mère.

Tout cela n'est guère vraisemblable; les situations sont fausses et forcées, les auteurs d'Arthur ont su cependant doter leur drame de scènes pathétiques et touchantes rendues par Mme Albert avec beaucoup d'âme et de sentiment. Marie est sublime de sensibilité et de résignation, elle se sacrifie au bonheur de son fils avec une abnégation et une noble générosité que toutes les mères comprennent et aiment à applaudir. Mme Albert sait donner à ses paroles des intonations et un accent de vérité qui vont droit au cœur, l'émotion était générale.

Bientôt la charmante artiste a abandonné ses longs traits amaigris et ses regards mélancoliques pour le minois malin et les yeux pleins de vivacité du jeune duc de Fronsac; elle échange sa longue robe de deuil contre les vêtements riches et brillants du héros de la régence, d'un bond léger elle s'élance du château de Melvil aux petits appartements de Versailles et de Trianon.

Les premières armes de Richelieu, chacun le sait, sont du théâtre du Palais-Royal, le principal rôle a été écrit pour la sémillante Dejazet; malgré ses éclatants succès, Mme Albert n'a pas craint d'enrichir son répertoire. L'espace ni le temps ne nous permettent d'analyser cette comédie en deux actes de MM. Bayard et Dumaoui qui appartient à l'innombrable famille des descendants en ligne directe des *Chroniques de l'œil au bœuf des Mémoires de St. Simon, des Souvenirs de Mme de Créquy* etc. etc. source féconde et intarissable et qui ne sont eux-mêmes qu'un résumé de la volumineuse collection

terrassément et de maçonnerie; on emploierait aussi un certain nombre de réfugiés espagnols.

Nous voudrions accueillir toutes ces promesses avec confiance; mais en vérité, depuis qu'on a connu le traité du 15 juillet, les actes du gouvernement sont si mystérieux, qu'on se laisse facilement entraîner à le soupçonner de faiblesse, malgré quelques préparatifs apparents.

Il ne suffit pas de fortifier Paris, si toutefois on n'a réellenment pas le projet de profiter des circonstances pour embastiller la capitale, il faut d'autres gages à la France. Assez longtemps déjà a régné l'anxiété sur les décisions du pouvoir; qu'il sache bien qu'on le croit toujours disposé à reculer, et c'est une accusation qu'il doit s'efforcer de prévenir, par une conduite franche et ferme, telle qu'elle conviendrait à des hommes vivement préoccupés des intérêts et de la dignité de la France.

La publicité donnée au traité du 15 juillet avant que notification en ait été faite au gouvernement français, vient encore augmenter la gravité de cette convention conclue, sans l'assentiment de la France, au sujet d'une question qui bouleverse l'équilibre européen. A l'hostilité de ses projets, la coalition ajoute encore l'impertinence des procédés. Nous laissera-t-on sans cesse défier et humilier, sans ressentir ces affronts et sans protéger au moins nos intérêts si audacieusement sacrifiés? Le gouvernement pourrait-il nous faire espérer qu'il comprendra l'insulte comme la nation l'a comprise elle-même et qu'il ne restera pas en arrière de l'élan général pour la venger?

Dans l'acte annexé au traité, il est une clause très-importante; c'est celle qui dit que, si le pacha d'Egypte se résigne aux conditions qu'on veut lui imposer relativement à la Syrie, tous les traités et toutes les lois de l'empire ottoman s'appliqueront à l'Egypte et au pachalick d'Acree, comme à toute autre partie de l'empire. Cette clause qui laisserait au sultan, et par suite aux puissances qui le protègent, l'influence la plus absolue sur les possessions du vice-roi, est inacceptable. Elle imposerait plus tard au pacha par l'intermédiaire de la Porte les exigences des Anglais relativement à l'isthme de Suez et à leur passage aux Indes par la Mer rouge.

Ainsi ne croyons-nous pas que Mohammed-Aly ait fait sérieusement les concessions qu'on annonce.

Les correspondances d'Alexandrie rapportent que le pacha a fait appeler l'envoyé de la Porte et l'a chargé de transmettre au divan des propositions par lesquelles il se réserve l'hérédité de l'Egypte et la possession de la Syrie sa vie durant.

Evidemment Mohammed-Aly en faisant ces propositions, si toutefois il les a faites, n'entend pas subir la clause en question et la Porte les repoussera, comme insuffisantes et trop tardives; s'il s'y résignait, il ne la laisserait pas exécuter plus tard et la question se présenterait de nouveau; autrement il se suiciderait lui-même. Nous ne l'en croyons pas capable.

En attendant les événements, il se prépare activement à la guerre. Il a donné l'ordre positif à Ibrahim-Pacha de marcher sur Constantinople au premier coup de canon qui sera tiré.

Les Russes sont également prêts à marcher en avant. Le commodore Napier est toujours devant Beyrouth et l'amiral Stopford devant Alexandrie.

On ne sait où est la flotte Française; une lettre du 31 août, assure qu'elle est en mesure de se diriger sur Candie, Beyrouth ou Alexandrie suivant l'occurrence.

On s'attend chaque jour aux plus graves événements.

Le mouvement insurrectionnel continue à se propager en Espagne avec beaucoup d'ordre; dans toutes les villes insurgées les troupes se sont unies à la garde nationale.

On sait qu'Espartero a adressé au manifeste à la reine, à l'occasion de ces événements. Il engage la reine à céder, sans perdre de temps, de peur des conséquences incalculables que pourrait entraîner sa résistance.

des mémoires laborieusement assemblés par M. Petitot.

En deux mots, voici le fond de la pièce. Richelieu est marié à seize ans; Mme de Noailles a fait insérer au contrat un maudit article 5 qui porte atteinte à certain droit de mari, auquel le jeune duc tient beaucoup; tout le monde, même sa femme, le traite en enfant. Indigné, il déploie toutes les ressources de son caractère pour se grandir. Il s'introduit dans le gynécée des filles d'honneur, puis il réunit chez lui en même temps deux femmes, la maîtresse de son cousin et la femme du grand levrier du roi, se bat en duel avec eux, les blesse tous les deux et amène sa femme elle-même à ses genoux. Quand il a fait ainsi ses preuves, l'article 5 est biffé; on est forcé de reconnaître en lui un homme, et on en fait un colonel.

L'œuvre de MM. Bayard et Dumaoui est parfaitement conçue, les scènes sont bien conduites remplies de finesse et d'esprit. Mme Albert nous y a montré avec quelle flexibilité son talent sait se plier aux exigences des rôles les plus variés; nous l'avouons franchement: chargé de porter un jugement entre elle et Mlle Dejazet, nous n'hésitions pas à lui accorder un premier accessit. Une observation vraie, c'est que l'artiste favorite du Palais-Royal ne remplirait pas les rôles pathétiques et dramatiques de Mme Albert avec autant de bonheur que cette dernière met de facilité à s'approprier les siens.

Mardi, la troisième représentation de Mlle Albert avait réuni encore un public nombreux; nous eussions voulu salle pleine. Le spectacle se composait du *Hochet d'une Coquette*, décoré du nom prétentieux de comédie, qui n'est pas justifié; d'un *Duel sous le cardinal Richelieu*; et de Mme Grégoire.

Un *Duel sous le cardinal de Richelieu* est l'ainé des premières armes; comme lui il est sorti de cette nombreuse pépinière de mémoires publiés depuis Louis XIII, jusqu'à notre glorieuse révolution inclusivement. Dans le drame de MM. Lockroy et E. Badou, quoiqu'il ne paraisse pas sur la scène, il y est fortement question du Cardinal grand oncle du petit, duc de Fronsac. De même que de nos jours M. Dupin poursuit le duel à coups de réquisitoires, Richelieu lui faisait la guerre avec le gibet et la hache du bourreau. Et cependant les duels ne furent peut-être jamais plus fréquents que sous son ministère en dépit de ses ordonnances et de sa sévérité: c'est que les mœurs sont souvent plus puissantes que les lois.

Le duc de Chevreuse vient à l'appui de ce que nous avançons. Dans une première rencontre, il a tué de Launay, neveu du Cardinal, et le lendemain, il retourne sur le terrain pour servir de second au comte de Chalais qui ne se presse pas d'arriver et cherche à lui enlever sa

Par suite du renouvellement triennal des maires et adjoints, ont été nommés par arrêté de M. le préfet, MM:

Arrondissement de Nevers. — A Diennes, Gouin, adjoint; Frasnay-le-Ravier, Breton, id.; Saint-Parize-le-Châtel, Niellon, id.; Verneuil, Magnien, id.

Arrondissement de Clamecy. — A Monceaux, Seguin, médecin, maire.

Arrondissement de Château-Chinon. — A Alligny, Cortet, adjoint; Alluy, Merland, maire; Robin, adjoint; Arleuf, Alexandre, 2<sup>e</sup> adjoint; Brinay, Bontemps, adjoint; Château-Chinon (campagne), Colon, maire; Châtillon, Pigalle, maire, Belin, adjoint; Chaumard, Goguelat, adjoint; Fretoy, Chaussivert, maire, Lemerrier, adjoint; Gien-sur-Cure, Gadrey, adjoint; Glux, Lambert, id.; Millay, Epinat, id.; Montreuil, Cahouet, id.; Remilly, Febvre, id.; Saint-Honoré, Ducrot, id.; Tamnay, Sayet, id.; Tazilly, Joly, id.

Un article du dernier numéro de l'Association entretenait nos lecteurs des résultats de l'enquête administrative ordonnée sur une plainte contre le maire de Cizely. Cette note qui n'est pas de la rédaction du journal paraît avoir été rédigée sur des renseignements inexacts. Nous nous procurerons tous les documents nécessaires pour faire connaître toute la vérité sur cette affaire.

## Affaire de Boulogne.

— La cour des pairs a rendu son arrêt dans l'affaire de l'attentat de Boulogne. Par cet arrêt, la cour déclare sa compétence et ordonne la mise en accusation des ci-après nommés:

Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, Charles Tristan comte de Montholon, Jean-Baptiste Voisin, Denis-Charles Parquin, Hippolyte-François-Athale-Sébastien Bouffet de Montauban, Etienne Laborde, Severin-Louis Leduff de Mésonan, Jules-Barthélemy Lombard, Henri Conneau, Jean Gilbert-Victor Fialin de Persigny, Alfred d'Alembert, Joseph Orsi, Prosper-Alexandre dit Desjardins, Mathieu Galvani, Napoléon Ornano, Jean-Baptiste-Théodore Forestier, Martial-Eugène Bataille, Jean-Baptiste-Charles Aladenize, Pierre-Jean-François Bure, Henri-Richard Siegfroid de Querelles (absent), Flandin Voulat (absent).

Le même arrêt déclare qu'il n'y a lieu à suivre contre les trente-trois autres inculpés, et ordonne qu'ils seront mis en liberté s'ils ne sont détenus pour autre cause.

Les débats s'ouvriront le lundi, 28 de ce mois, dans la nouvelle salle.

Cent trente-quatre pairs ont signé l'arrêt.

Nous résumerons succinctement le rapport de M. Persil.

Le rapport commence par signaler l'imprévoyance et la présomption qui ont présidé à cette échafaudée, et il insiste que les difficultés internationales qui préoccupent aujourd'hui tout le monde, ont décidé et précipité les projets M. Louis Bonaparte, et de ses coaccusés.

Cette affaire aurait été méditée depuis l'arrivée de M. Louis Bonaparte à Londres, à son retour des Etats-Unis. La presse quotidienne, les brochures répandues adroitement dans le public, telles que la brochure Layt, les idées napoléoniennes, les lettres de Londres, l'embauchage des militaires, il aurait mis tout en œuvre depuis cette époque pour exécuter son plan.

Voici en quels termes le rapport raconte les événements.

« Vers la fin de juillet, les conjurés étaient réunis à Londres ou aux environs. Ce fut à cette époque que se durent définitivement arrêter le plan, les moyens d'attaquer, le lieu du débarquement et la conduite ultérieure. Entre quelles personnes une délibération si capitale a-t-elle dû s'établir? A qui Louis Bonaparte s'est-il plus particulièrement confié? Interrogé à ce sujet par M. le chancelier, il a persisté à déclarer qu'il n'avait fait de confiance positive à personne. Dans une occasion, cependant, où il lui était impossible de nier qu'il ne se fût plus ou moins ouvert à quelques-uns de ses adhérents, voici comment il s'est exprimé:

« Je dois ajouter, parce qu'il ne faut pas compromettre des personnes innocentes, et de cela je vous donne ma parole d'honneur, que le colonel Vaudrey et M. Bacciochi, dont les noms figurent dans la procédure, avaient refusé de marcher avec moi. »

« Par intérêt pour ceux qui l'ont suivi, dans l'intention d'adoucir leur sort et sans doute aussi par un sentiment d'honneur et de délicatesse, Louis Bonaparte ne dit pas ici toute la vérité, et il en fournit lui-même la preuve, en ne plaçant sous la garantie de sa parole d'honneur que le colonel Vaudrey et le sieur Bacciochi. M. le chancelier lui en a fait l'observation, sans obtenir d'autre réponse que la confirmation de l'exception relative aux sieurs Vaudrey et Bacciochi. Tous ceux qui ont pris part à l'entreprise de Boulogne connaissent sans doute ses intentions de renouveler un jour ses attaques sur la France, mais tous n'avaient pas été également informés à l'avance du moment de l'exécution: les domestiques, par exemple, il les faisait sans doute marcher sans avoir besoin de leur rien communiquer de ses desseins; à d'autres, sur le dévouement desquels il croyait pouvoir compter, il lui suffisait de dire: Faites cela, et ils le faisaient, sans savoir jusqu'où cela pourrait les conduire. Mais il avait certainement des amis qui, avancés plus que les autres

femme pendant que le duc se fait noblement blesser, afin de défendre l'honneur de l'infâme ravisseur qu'il appelle son ami; ce procédé du favori de Louis XIII n'est pas délicat. Au troisième acte, le duc de Chevreuse qui est de notre avis, lui fait sauter la cervelle; vous le voyez, le drame aurait pu prendre le titre de *Trois duels sous le Cardinal de Richelieu*; comme cela, il eût été plus juste.

A part quelques contorsions outrées et tant soit peu épileptiques Mme Albert luttant entre ses devoirs d'épouse et la passion profonde que lui a inspirée le comte de Chalais, a pu déployer tout ce que son beau talent a de dramatique, elle a joué son rôle avec une chaleur et une énergie qui ont constamment soutenu l'intérêt et lui ont mérité de chauds applaudissements. Malgré notre désir sincère de ne faire entendre aux artistes que des paroles de bienveillance, il nous est impossible d'approuver le jeu et les éclats de voix de M. Albert; ce n'est pas ainsi que nous comprenons la douleur ni la colère, nous lui savons gré cependant de ses efforts à seconder Mme Albert. Les acteurs de MM. Deschamps et Tavernier n'ont pas fait preuve de cette légèreté ni de ce bon ton que doivent avoir de jeunes et brillants seigneurs de la cour. M. Masson dans le rôle de l'abbé de Gondl, ne sort pas ses deux mains de ses poches, et ne trouve d'autre pose que celle de se dandiner sur ses talons et d'enfoncer sa tête entre ses épaules; ce choix de gestes n'est pas heureux. M. Masson a tort aussi de changer le rabat caractéristique contre une insignifiante colerette tuyautée qui appartient autant à un mousquetaire qu'à un abbé.

C'est au *cabaret de la Pomme de Pin* que Mme Albert nous avait donné rendez-vous pour recevoir nos adieux sous les traits séduisants de Mme Grégoire, avec ses engagements sourires, ses allures vives et enjouées. Qui ne connaît Mme Grégoire, et son fameux souper au triple tête-à-tête? Mme Albert nous y a chanté à table les spirituels couplets de la grand'mère avec une grâce charmante. Il eût été vraiment dommage de laisser s'éloigner si promptement une aussi gentille cabaretière, on lui a demandé de retarder son départ, et Mme Albert a bien voulu nous donner encore deux représentations.

Nos acteurs n'ont nullement secondé Mme Albert dans le *cabaret de la Pomme de Pin*, M. Davril a été comique et amusant dans le rôle du sergent belle-Rose le vainqueur de Mahon, mais qu'il est loin de Lafond! sans craindre d'être accusé d'exigence et d'amour du luxe nous nous permettrons de dire à M. Vernet que lorsqu'on affectionne dans sa garde-robe un habit par dessus tous les autres, on devrait le choisir de couleur plus heureuse et de coupe plus élégante que celui qu'il nous a montré trois fois de suite. Nous l'engageons à varier un

dans sa confiance, n'ignoraient rien de ce qu'il méditait, et qui ont dû former son conseil intime.

» On ne peut guère douter que depuis quelque temps l'idée ne fût arrêtée, dans ce conseil, d'entrer en France par les départements du nord, que certains des conjurés avaient depuis quelques mois explorés dans tous les sens. Des cartes très-soignées de ces départements étaient en la possession de Louis Bonaparte, et on les a retrouvés parmi ses effets: il avait même tracé au crayon un plan où se trouvaient notées, avec les lieux d'étape, les distances à parcourir entre les principales villes, puis, pour chacune d'elles, les régiments qui y tenaient garnison, le nombre d'hommes dont ils se composaient, et l'arme à laquelle ils appartenaient.

» Le lieu du débarquement étant choisi, tout ce qu'il faudrait faire ensuite fut soigneusement prévu dans des ordres de service écrits de la main du colonel Voisin.

» Des armes avaient été réunies. On avait fait confectionner en Angleterre des uniformes d'officiers-généraux, et on avait acheté en France des habits de soldats. Les boutons seuls manquaient: la fabrique de Londres en avait fourni sur lesquels était le n° 40. C'était le numéro d'un régiment qui tenait garnison dans le voisinage du port de débarquement.

» Enfin, dans la supposition que la troupe attaquante prendrait possession de Boulogne, des lieux environnants, et presque de la France entière sans coup férir, tout avait été disposé pour organiser immédiatement les régiments, la population, la force armée, et le gouvernement lui-même. Des ordres en blanc, écrits à la main, désignaient ceux qui devaient être chargés de recevoir les objets indispensables à l'armée tels que chevaux, selles, brides, etc.; d'autres concernaient le commandement des troupes, d'autres leur recrutement, d'autres enfin des mesures de précaution.

« Il ne restait plus qu'à s'embarquer et à faire voile vers la France! Tout était prêt le 3 août dernier. Un bateau à vapeur, le *Château d'Edimbourg*, avait été loué à la compagnie commerciale de Londres, par l'intermédiaire d'un courtier nommé Rapallo, Italien d'origine et naturalisé Anglais: rien n'a donné lieu de croire que, ni la compagnie, ni le capitaine, ni l'équipage eussent aucune connaissance de la coupable destination qui lui était réservée. Le capitaine et tous les hommes du bord, arrêtés au premier moment de l'insurrection et de l'attentat ont donc été mis en liberté par la commission de douze membres instituée par votre arrêté du 18 août dernier.

« Dès le 3, tous les bagages avaient été chargés sur le bateau. Deux voitures et neuf chevaux en faisaient partie. Les hommes qui devaient composer l'escorte du prince, avaient été divisés par petits pelotons et embarqués en des lieux divers, afin de ne pas trop attirer l'attention. Les uns sont partis de Londres, les autres de Gravesend où se trouva un pilote français, destiné à diriger le bâtiment lorsqu'il approcherait des côtes. Ce pilote a disparu. Les derniers embarqués furent pris à Margate; c'est de là que l'expédition se dirigea sur Wimereux, à 7 kilomètres environ de Boulogne, le mercredi 3 août. Comme les conjurés ne voulaient pas arriver de jour, le bateau louvoya très-longtemps; des témoins ont déclaré l'avoir aperçu de Boulogne dès la veille.

« Mais le temps ne fut pas perdu sur le bâtiment; on l'employa à faire apporter et à revêtir les uniformes, chacun suivant son grade; à distribuer les armes, à lire les proclamations, les ordonnances et arrêtés; à distribuer de l'argent; car nous avons omis de ranger parmi les objets embarqués environ 400,000 fr. en billets de banque d'Angleterre, en or et en argent, appartenant à Louis Bonaparte, et provenant, suivant sa déclaration, de la vente d'une partie des valeurs qu'il a recueillies dans l'héritage de sa mère. Cet argent était sans doute destiné à satisfaire aux premiers besoins des conjurés, mais il devait aussi être répandu à l'appui des proclamations. C'était un moyen d'entraînement qui se recommandait de lui-même.

« Le matin du 6 août, vers les deux heures, le débarquement commença. La côte de Wimereux ne permettant pas au bateau d'approcher de terre, il fallut se servir du canot. Les hommes n'arrivèrent que par escouades, et les premiers faillirent être victimes de leur empressement. Si un poste de douaniers qui accourut, ne s'était pas laissé tromper par l'uniforme, le numéro des boutons et le récit d'un événement de mer qui forçait les conjurés à prendre terre, ils pouvaient devenir prisonniers; mais après le débarquement de toute la troupe, ce furent les douaniers qui durent, à leur tour, céder à la force. On les amena avec le cortège, mais sans pouvoir les corrompre; ils restèrent fidèles, malgré l'offre d'une pension de 1,200 fr. que Louis Bonaparte fit faire à leur chef.

« Cet accueil, qui n'était guère en rapport avec l'enthousiasme universel auquel s'attendaient les conjurés, fut suivi d'une déception encore plus sensible. Les intrigues liées et suivies en France dans les deux dernières années leur avaient persuadé qu'ils pourraient compter sur le zèle et l'activité d'un grand nombre de partisans. Plusieurs émissaires, entre autres les inculpés Forestier et Bataille, avaient pris les devants et apporté dans les jours précédents, à Boulogne même, la nouvelle du débarquement. Ils étaient de leur personne sur la plage au moment où il s'opérait; mais ils s'y trouvèrent à peu près seuls; ni soldats, ni citoyens ne les avaient accompagnés. Tous les efforts de la conjuration n'avaient abouti qu'à séduire un jeune lieutenant du 42<sup>e</sup>, l'inculpé Aladenize, que l'exaltation de ses idées rendait facile à tromper. C'est trop, sans doute; on regrette que cette tache, unique à la vérité, ait pu être faite à la fidélité si bien éprouvée de l'armée. Mais la contagion n'était pas à craindre, et les conjurés, en ne trouvant sur le port de Wimereux, avec Forestier et Bataille, que le lieutenant Aladenize, ne purent se rassurer que par la confiance qu'ils avaient dans son influence sur les deux compagnies de son régiment

en garnison à Boulogne. Vous allez voir combien, sur ce point, ils étaient encore dans l'erreur.

« La troupe, conduite par Louis Bonaparte, se rangea autour du drapeau tricolore surmonté d'un aigle, et rappelant par des inscriptions les grandes victoires de l'empereur. C'était l'inculpé Lombard qui le portait. Elle se met en marche et arrive sans nouvel incident dans la ville de Boulogne, rue d'Aiton, où se trouvait un petit poste du 42<sup>e</sup>. Trompé par les épaulettes et les uniformes, ce poste avait pris les armes. Le commandant Parquin se détacha et lui proposa de suivre le mouvement. Son chef, le sergent Morange, lui répond sans hésiter qu'il ne marchera que sur un ordre du commandant de la place. Les conjurés passant outre, c'est à la caserne qu'ils croient triompher. Ils y arrivent à cinq heures du matin. Le lieutenant Aladenize les y avait précédés. Déjà il faisait battre le rappel. Les soldats prenaient les armes; ils se mettaient en bataille, surpris par les cris de *Vive l'empereur!* consternés par la nouvelle inattendue que Louis-Philippe a cessé de régner. A Paris, leur crié-t-on, à Paris! Des proclamations imprimées leur sont jetées, et l'argent est distribué à plaines mains. Le prince se fait reconnaître; il prodigue les promesses, les avancements, les récompenses; tous les sergents sont nommés capitaines, tous les soldats sont décorés.

« Que faisaient cependant les officiers pendant que leurs soldats étaient ainsi livrés aux plus dangereuses suggestions? Il n'y avait pas malheureusement de logement pour eux à la caserne; le lieutenant Ragon seul y demeurait. Aussitôt informé et n'ayant pas assez de confiance dans son influence personnelle sur l'esprit des soldats il avait couru au plus vite chez le capitaine Col-Puygellier. Le sous-lieutenant de Maussion venait de rencontrer les conjurés, et avait refusé de les suivre malgré l'insistance du prince lui-même.

« Il s'était aussi rendu chez le capitaine; celui-ci volait aussitôt vers la caserne. Un grenadier portant le numéro du 40<sup>e</sup> veut l'arrêter; il l'écarte en disant que ce n'est pas le 40<sup>e</sup> qui fait la police. Il arrive à quelques pas de la porte, obstruée plutôt que gardée par les nouveaux-venus. Un homme portant l'uniforme et les insignes de chef de bataillon va droit à lui et s'écrie: « Capitaine, le prince Louis est ici; soyez des nôtres, votre fortune est faite. » Le capitaine lui répond en mettant le sabre à la main, et manifestant vivement, par ses gestes et ses paroles, la résolution d'arriver à sa troupe. Il est saisi de toute part; plusieurs personnes s'emparent de son bras armé; il pousse et résiste de tous côtés pour se débarrasser des obstacles et arriver à ses soldats. Avant d'y parvenir, et tout en continuant ses vaineurs efforts, il essaie d'éclairer les conjurés eux-mêmes. « On vous trompe disait-il; apprenez qu'on vous porte à trahir. » Sa voix est étouffée par les cris de *Vive le prince Louis!* Où est-il donc? s'écrie-t-il à son tour. Alors se présente à lui un homme d'une petite taille, blond et paraissant avoir trente ans, couvert d'un chapeau, portant des épaulettes d'officier supérieur et un crachat. Il lui dit: « Capitaine, me voilà, je suis le prince Louis; soyez des nôtres, et vous aurez tout ce que vous voudrez. » Le capitaine l'interrompt: « Prince Louis ou non, je ne vois en vous qu'un conspirateur.... Qu'on évacue la caserne. » Tout en s'exprimant ainsi, M. Col-Puygellier continuait ses efforts. Ne pouvant parvenir à ses soldats, il veut au moins essayer de s'en faire entendre: « Eh bien! assassinez-moi, ou je ferai mon devoir. » Sa voix parvient alors à Aladenize, qui accourt, et, le couvrant de ses bras, s'écrie énergiquement: « Ne tirez pas, respectez le capitaine, je réponds de ses jours. » Cette action méritée d'être ici consignée; elle fait regretter que ce jeune officier n'ait montré dans cette affaire autant de respect pour la religion du serment que d'humanité et d'attachement pour ses camarades.

« Cette bruyante et vive altercation attira enfin l'attention des deux compagnies du 42<sup>e</sup>. Les sous-officiers accoururent à la voix de leur chef; ils l'aident à se dégager des mains des conjurés qui font un mouvement en arrière. M. le capitaine Puygellier, d'une voix forte, s'écrie: On vous trompe. *Vive le roi!* Mais l'ennemi rentre à rangs serrés, Louis Bonaparte en tête. M. le capitaine Puygellier se porte vivement à sa rencontre, lui signifie de se retirer, ajoute qu'il va employer la force, et, pour réponse, lorsqu'il est tourné vers sa troupe, il entend la détonation du pistolet que Louis Bonaparte tenait à la main et dont la balle va frapper un de ses grenadiers à la figure.

« Soit que les conjurés aient été alors bien convaincus de la ferme résolution du capitaine d'employer la force dont il disposait, soit que le coup de pistolet, attribué d'abord au hasard, à un accident, à un mouvement involontaire, plutôt qu'à la préméditation, eût changé leurs dispositions, ce coup de feu devint le signal de leur retraite de la caserne. Ils effectuèrent en ordre, sans être poursuivis, mais sans renoncer encore à leur projet. Après avoir échoué auprès de la garnison, ils osèrent compter sur la population dont ils croyaient si follement avoir toutes les sympathies. Les habitants de Boulogne ont fait raison de cette absurde illusion.

« C'est vers la haute ville que marchent les conjurés, semant des proclamations et de l'argent, au cri de *Vive l'empereur!* Louis Bonaparte veut s'emparer du château et y prendre des armes pour les distribuer à la population. Le sous-préfet, prévenu à temps, marche à leur rencontre et, au nom du roi, leur intime l'ordre de se séparer. Lombard lui répond par un coup de faigle qui surmontait le drapeau. Ils continuent leur marche un instant interrompue vers la haute ville. Les portes en avaient été fermées par les ordres du sous-préfet et du commandant de la place. Les conjurés essayent de les enfoncer. Deux haies sont inutilement dirigées contre cette clôture. Il faut renoncer à cette autre partie du plan, et il ne reste plus aux conjurés qu'à fuir, qu'à regagner leur embarcation; mais, soit que, dans leur

déire, ils gardent encore quelque espérance d'entraîner la population, soit que la confusion et le désespoir les égarent, soit qu'ils cherchent une mort que ce lieu aurait la puissance d'annoblir, ils marchent à la colonne élevée sur le rivage à la gloire de la grande armée.

« La distance est parcourue sans obstacle. Arrivés au pied de la colonne, les conjurés veulent constater leur prise de possession par la plantation du drapeau sur le sommet. Celui qui le porte, Lombard, pénètre dans l'intérieur et se met en devoir d'en gravir les degrés; les autres font des dispositions pour se défendre contre la force publique qu'ils voient arriver de toutes parts. En effet le capitaine Col-Puygellier avait fait battre la générale, distribué des cartouches et mis sa troupe à la poursuite des rebelles. Le sous-préfet, le maire, les adjoints, le colonel et les principaux officiers de la garde nationale avaient réalisés de zèle pour réunir les citoyens qu'une ardeur égale avait rapidement amenés sous le drapeau de l'ordre public, de la liberté et des lois. Tous se disputaient le premier rang pour affronter les coups des conjurés.

« Mais ceux-ci, à la vue de cet accord dans la défense, entre la troupe et la population, n'avaient pas tardé à se débander. Ils laissent Lombard dans la colonne, où deux citoyens de Boulogne le firent prisonnier; et ils s'enfuirent, les uns vers le rivage, où ils essayèrent de gagner le bateau qui les avait portés, les autres vers la ville ou dans les campagnes.

« Les premiers, parmi lesquels étaient Louis Bonaparte, le colonel Voisin, Faure, Mésonan, Hersigny, d'Huinin, parvinrent à entrer dans un canot qu'ils s'efforcèrent de pousser au large. Ils ne voulurent pas s'arrêter sur l'ordre qui leur en fut donné; on tira sur eux quelques coups de fusil qui blessèrent le colonel Voisin et tuèrent le sieur Faure. Le mouvement qui s'opéra alors dans le canot le fit chavirer. D'Huinin se noya. Les autres se mirent en devoir de gagner à la nage le paquebot; mais le commandant du port, Pollet, qui avait été dépêché pour le saisir, les ayant aperçus, les retira de l'eau et les fit prisonniers. Presque tous ceux qui s'étaient sauvés dans les rues de la ville ou dans les campagnes éprouvèrent le même sort. Au total on arrêta cinquante-sept personnes, non compris le capitaine et l'équipage du bateau le *Château d'Edimbourg*, qui depuis ont été mis en liberté, comme nous l'avons dit plus haut.

### FAITS DIVERS.

— L'affaire Laffarge touche à sa fin.

MM. Orfila, Olivier (d'Angers) et Busy mandés de Paris pour faire une nouvelle expertise, ont fait leur rapport; dans lequel ils ont démontré qu'il existait de l'arsenic dans le corps de Laffarge, que cet arsenic ne provient pas des réactifs avec lesquels ils ont opéré, ni de la terre qui entourait le cercueil, et qu'il ne vient pas de cette portion arsenicale qui existe naturellement dans le corps de l'homme, et enfin ils ont expliqué la diversité des résultats et des opinions dans les expertises qui ont été séparément faites.

Un silence profond et général a accueilli cette déclaration.

Le lendemain il n'y a pas eu d'audience, à cause de l'état de souffrance de Mme Laffarge.

— On écrit de Toulon, le 13 septembre:

« Une dépêche télégraphique, arrivée avant-hier dans notre ville, prescrit l'armement des forts de la côte, depuis Antibes jusqu'à Toulon.

« Une circulaire émanée de la préfecture maritime, qu'on a fait passer dans tous les bureaux et ateliers du port, défend aux personnes attachées aux différents services de ne fournir aucune publication, aucun renseignement sur les travaux et les mouvements de l'arsenal. On y rappelle les dispositions d'une loi de 1786 et d'une circulaire de 1822 qui autorisent cette défense, et menacent les infractions de peines disciplinaires.

— On lit dans l'*Echo de la Frontière*, de Valenciennes, le 17 septembre:

« La dernière quinzaine de ce mois verra entrer dans le département du Nord 3,000 chevaux de remonte; 1,500 entreront par Dunkerque et 1,500 par Valenciennes. Cette introduction ne se fera pas simultanément, mais par petits détachements et successivement.

— La levée de 10,000 marins, prescrite par l'ordonnance royale du 29 juillet, s'effectue sur tout le littoral de la France; elle sera complètement terminée dans quelques jours. Des hommes provenant de cette levée arrivent sans cesse par détachements aux chefs-lieux de leurs arrondissements maritimes respectifs. Ces 10,000 marins fourniront les équipages nécessaires aux six vaisseaux de ligne et aux 23 frégates en armement dans nos ports militaires. (Temps.)

— On travaille avec une certaine activité aux fortifications de la place de Metz.

— Il est positif, dit le *National de l'Ouest*, que des ordres ont été donnés pour mettre toutes les côtes de l'Ouest en état de défense.

— La *Sentinelle des Pyrénées* annonce que l'ordre est arrivé d'arrêter la place de Bayonne.

— Les jeunes soldats qui sont encore disponibles sur la seconde portion du contingent de la classe de 1835 sont appelés à l'activité.

— Les jeunes soldats qui sont encore disponibles sur la seconde portion du contingent de la classe de 1834 sont appelés, à l'activité.

— La *Feuille de Douai* dit qu'un camp va être établi entre Lille et Valenciennes.

— On écrit de Sainte-Hélène, en date du 28 juillet:

« Le prince de Joinville est attendu à chaque moment; on a déjà fait de grands préparatifs pour le recevoir. On a construit un char d'une dimension énorme pour transporter les restes de l'empereur de son tombeau à l'embarcadere. »

peu sa mise, surtout dans les rôles où il vante la somptuosité de ses vêtements ne fut-ce que pour éviter les quiproquos.

Judi, le *Charlatanisme*, la *Camargo*, une *dame de l'empire* et la *folle* chantée dans l'entre acte avaient attiré de nombreux spectateurs.

M. Scribe a beaucoup d'esprit et de finesse, il a une parfaite entente de la scène, il en possède admirablement toutes les ressources, il enfle et grossit un rien avec une merveilleuse fécondité, personne ne pense à lui contester ces précieuses qualités. Mais en dépit de l'étendue de son répertoire, il n'a pas le génie de l'invention. Aussi a-t-il fréquemment emprunté aux idées d'autrui. Dieu vous préserve, chers lecteurs, d'être jamais condamnés à faire la colossale nomenclature de ses collaborateurs, que nous appellerons ses commanditaires, si vous voulez bien nous pardonner cette petite répétition en faveur de la justesse de l'expression.

Le *Charlatanisme* est le frère aîné de la *Camaraderie*, allongé de quatre actes. M. Scribe est un habile paraphraste qui sait faire prodigieuses enfants, à défaut d'idées nouvelles. Dans les deux pièces, nous retrouvons tous ses défauts dominants. M. Scribe, vous le savez, s'est fait à lui tout un monde de financiers, de notaires, de colonels, etc. Ces gens-là que vous n'avez guère rencontrés qu'au gymnase, ont des manières et parlent un langage qui n'ont pas cours dans nos salons. Si les œuvres de M. E. Scribe devaient nous rester, les historiens qui, dans un siècle les prendraient pour une peinture exacte et fidèle de nos mœurs, commettraient de graves et impardonnables erreurs. Nous ne savons pas trop ce que nos arrière-neveux penseraient de nous. Au résumé, on peut dire hardiment que M. Scribe n'a peint ni le cœur humain ni les mœurs de son époque, mais il est le plus riche de nos écrivains, il est membre de la légion d'honneur et siège à côté de M. Flourens à l'académie où M. Affre, archevêque de Paris, trouvera encore place avant Victor Hugo. Un mandement vaut bien *Notre-Dame de Paris!*

La Bretagne n'est pas seulement le pays des profonds ravins, des forêts d'acacias aux abords impénétrables, du beurre salé et de la chouannerie. De tous temps elle a possédé une quantité considérable de hobereaux fort enrichis de leur blason et non moins prétentieux que M. de Fesensac, notre ex-ambassadeur à la cour de Madrid, qui a établi par un gros volume héraldique et généalogique sa descendance en ligne directe de Clovis; nous n'entreprendrons pas de la lui contester. Nous savons en outre que les Bas-Bretons prétendent que leur langue est plus ancienne que la tour de Babel.

Nous sommes en 1750, sous le règne de Louis V le bien-aimé de libidineuse mémoire, c'est chez un de ces gentilshommes que nous conduisent

les auteurs de la *Camargo* au premier acte. La providence a doté le baron de Camargo de six enfants dont cinq filles, et il est aussi pauvre que noble, ce n'est pas dire peu d'après ses prétentions bretonnes. Le duc de Lionne intendait des menus plaisirs du roi vient à son vieux manoir, c'est un fin connaisseur qui sait apprécier les grâces de Marie une des cinq filles de M. Camargo, il obtient de la faire débiter à l'opéra en persuadant aux naïfs Bretons que ce lieu respectable est une espèce de succursale de la cour.

Marie débute sous le nom de la *Camargo*, Mario de Candia n'est donc pas le premier noble qui soit monté sur les planches. Ses grâces et ses dispositions pour la danse la portent d'un seul bond au premier rang, ses succès donnent au duc de Lionne de nombreux rivaux; l'armée et le clergé viennent déposer leurs hommages aux pieds de la *Camargo* qui reste vertueuse au grand scandale de l'opéra et surtout de Mlle Briant de la comédie Française, maîtresse de l'intendant des menus plaisirs. Irrité de rencontrer une résistance à laquelle il n'est point habitué, il est décidé à remporter par tous les moyens possibles une victoire d'où dépend son honneur. Singulière idée! le public de l'opéra a comblé la *Camargo* d'applaudissements et de couronnes de fleurs, mais ce n'est point encore assez, l'ambitieux ne rêve que de Versailles, il lui faut un public de royales majestés. Le duc lui fait obtenir cette faveur; l'artiste excitée le plus vivement d'enthousiasme, et Louis XV lui-même daigne lui sourire. Folle, enivrée de son triomphe, elle consent à faire les honneurs d'un petit souper du duc de Lionne, le noble seigneur mêle un narcotique au vin de champagne qui pétille dans le verre de la charmante danseuse. Avec de tels procédés les pharmaciens auraient de grands succès auprès des femmes.

La *Camargo* court le plus grand danger, heureusement que Didier d'Auray vient la prévenir de la trahison, la sauver et l'épouser. Mlle Briant lui est substituée à la faveur des ombres de la nuit, et le duc est fort déçu de voir qu'il ne prend possession de la place. Il veut se venger et envoyer notre héroïne au fort Levéque; mais il est obligé de lui accorder son pardon et sa liberté en échange d'un blanc-seing qui le met à la discrétion de Mlle Briant.

Cette pièce est vide et n'a rien d'original, Mme Albert seule a su nous intéresser et jouer son rôle avec sa grâce et finesse habituelles. La *folle* est une admirable romance qui vaut plus d'un opéra même de ceux d'Albert Grisar dont elle est une des premières compositions. Elle est trop connue pour que nous ayons besoin de l'analyser. Les notes en sont pleines de suavité, d'expression et de difficulté, Mme Albert la chanterait mieux si elle se préoccupait moins de son jeu et ne sacrifiait pas une partie du chant à la mimique.

Parfois on fait au théâtre un cours d'histoire après avoir visité les

cours de Louis XIII et de Louis XIV et nous être attablés aux petits soupers de la régence, nous arrivons d'une enjambée à l'empire. MM. Ancelot et Paulin ont voulu nous peindre une parvenue de la nouvelle monarchie, la femme du général Gorju ex fruitière au marché des Innocents, a partagé la fortune de son mari, et de grade en grade elle est parvenue à celui de Duchesse, malgré sa haute position et ses habits russellants de perreries, elle a conservé ses manières et son langage d'autrefois, elle n'en est pas moins fort recherchée à cause de sa faveur auprès de l'impératrice Hortense. Mme la marquise de Vallombreuse et M. Ducroc administrateur en chef de la chancellerie, l'entourent de soins et de flatteries. La marquise qui cache de mauvais sentiments sous des expressions et des manières distinguées chasse impitoyablement de sa maison Mlle Louise de Ferrières que la ruine de sa famille a rendu orpheline et réduite à la cruelle nécessité de devenir sa femme de chambre. Par bonheur que Mme Gorju arrange les affaires militairement, Mlle de Ferrières rentre dans ses propriétés et épouse M. Gustave de Saverny fils d'émigré comme elle, qu'elle aime depuis longtemps et que voulait accaparer la vicieuse marquise de Vallombreuse, infortuné jeune homme!

Le caractère de Mme Gorju est chargé et exagéré mais ce n'est pas un défaut capital dans une simple bluette, Mme Albert la rend avec beaucoup de naturel et de comique. M. Bourjand, dans le rôle de Ducroc ainsi que dans tous les autres est d'un froid et d'une raideur incroyables. Cet homme là a les reins formés d'une seule vertèbre, et chante comme un président de cour prévôtale.

Espérons que ce soir Mme Albert nous fera ses adieux au milieu d'une nombreuse et brillante réunion attirée par *Diane de Châtigny*, *Georgette* et les deux *Divorces*.

Si nous nous montrons froids et indifférents envers les artistes qui viennent à nous pleins de confiance et de talents, demander nos applaudissements nous serons notés comme ces villes maudites dont les mauvais hôtels et les relais des postes composés de haridelles éloignent les voyageurs, ne nous exposons pas à être stigmatisés de l'encre noire de notre compatriote Charles Dupin sur sa fameuse carte figurative de l'instruction populaire de la France.

Nous terminerons cette légère esquisse par une observation importante. Le balcon du foyer de notre théâtre menace ruine, si l'administration municipale n'a pas soin de le faire réparer il pourra en résulter de graves accidents qu'il est de son devoir de prévenir.

F. W.

Annonces, Avis divers.

Etude de M<sup>e</sup> DONJAN, notaire à Decize,

A VENDRE

A L'AMIABLE,

EN TOUT OU EN PARTIE, LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, situés au principal lieu de la commune de Saint Ouën :

1° Une maison composée d'une Chambre à feu, cabinet et cave voûtée; au premier étage, chambre à feu et cabinet avec grenier au-dessus, Cour au-devant et Jardin par derrière, de la contenance de 12 ares 75 centiares.

2° Une autre maison composée d'une Boutique, Grenier au-dessus, avec deux Ecuries attenant à cette Maison.

3° Un Verger de la contenance de 12 ares 75 centiares.

4° Une vigne de la contenance de 79 ares 18 centiares environ.

Et différents droits d'usage existant au profit de ces Propriétés.

L'on croit qu'il existe des mines de fer dans cette propriété.

S'adresser, pour visiter les biens, au sieur Lamy coiffeur, demeurant à Decize, à qui ils appartiennent; et pour prendre connaissance des conditions, au même, et encore à M<sup>e</sup> Donjan notaire à Decize.

A louer présentement,

UN LOGEMENT COMPLET

AU PREMIER,

D'une Maison située rues du Commerce et de Nemours.

S'adresser, pour la visite et traiter, à M. Perronny-Rigondet, négociant.

A LOUER

AUSSI PRÉSENTEMENT,

un Logement complet

AU PREMIER,

Ayant vue sur le jardin, et dont l'entrée est par la rue de Nemours.

S'adresser au même.

A AFFERMER

pour entrer en jouissance le 11 novembre prochain.

LE DOMAINE

DE CRAIGE,

Situé sur les communes de Magny et Chevenon.

Consistant en bâtiment d'habitation pour le laboureur et d'exploitation, verger, jardin, chenevière, cinquante hectares dix-sept ares soixante centiares de terres labourables sur la commune de Chevenon; quarante-six hectares cinquante-un ares quarante-un centiares sur celle de Magny; dix-huit hectares cinquante-sept ares, quarante centiares de prés et quatre ares 45 centiares semés en Luzerne, Trefle, reygras et graine de foin.

On pourra joindre à ce domaine celui de GARREAU sur les mêmes communes de Magny et Chevenon, consistant en vingt-cinq hectares de terres labourables et cinq hectares de pré, le tout environ.

S'adresser pour les renseignements à M<sup>e</sup> Paultre notaire à Nevers.

M<sup>me</sup> Jolain, arrivant de Paris, offre des Capotes faites dans le dernier goût à 5 et 6 fr. Chapeaux à 10 et 12 fr, ornés de fleurs; rue Saint-Martin, n<sup>o</sup> 18, au premier; elle restera huit jours.

A dater du 1<sup>er</sup> Octobre 1840.

Service journalier entre Moulins, Nevers et Decize.

Départ de MOULINS, à 6 heures du matin. DE DECIZE, à 5 heures du matin.



Départ de NEVERS pour DECIZE, à 1 heure du soir. Pour MOULINS, à 7 heures 1/2 du matin.

Correspondance avec La Charité, Cosne, Briare, Gien, Orléans, Blois, Tours, Saumur, Angers, Nantes, par les Inexplosibles de la Haute Loire et de la Loire.

48 heures pour aller de Moulins à Paris.

Correspondance, par diligence, avec Clermont, Lyon, Roanne, Macon, Charolles, Autun, Limoges, Montluçon, Nérès, Bourbon, Vichy.

BUREAUX :

A Moulins, chez M. ANDRAUD, sur le Quai. — A Nevers, chez M. GALLOIS, sur le Quai.

DICTIONNAIRE POLITIQUE,

ENCYCLOPÉDIE ABRÉGÉE

DU LANGAGE ET DE LA SCIENCE POLITIQUE.

Rédigé par MM. Auguis, H. Carnot, Chapuy-Montlaville, Cordier, Cormenin, Corne, Dussolier, Garnier-Pagès, Hortensius Saint-Albin, Joly, Larabit, Martin (de Strasbourg), Maurat-Ballange, députés, et par MM. Allaroché, J. Bastide, A. Billiard, A. Blaise, Louis Blanc, H. Bonnias, Cabet, Henry Celliez, F.-R. Clavel, Courcelle-Seneuil, David (d'Angers), F. Degeorges, Degouve-Denuncques, Charles Didier, Dornès, Duchâtelet, E. Duclerc, A. Dupoty, H. Dussart, Félix Avril, A. Guilbert, B. Hauréau, Fr. Lacroix, Lajonkaire, F. Lamennais, Léopardi, Manimiani, Martin-Maillefer, Michel (de Bourges), B. Pance, Pellion, général Pépé, Félix Pyat, Elias Regnault, L. Reybaud, Rittiez, Ch. Romey, V. Scheelcher, général Solyk, Tessier, Thibaud, T. Thoré, Ch. Thomas, Vaulabelle, etc., etc.

AVEC UNE INTRODUCTION PAR M. GARNIER-PAGÈS.

A Paris, chez Pagnerre, éditeur, rue de Seine, 14, bis.

Cet ouvrage imprimé avec luxe sur très-beau papier vélin et en caractères entièrement neufs, formera un seul volume, format grand in-8<sup>o</sup> Jésus, à deux colonnes, de près de 1,000 pages. Il est publié par livraisons de 24 pages, 48 colonnes. Il paraît deux livraisons par mois, le 5 et le 20. Il aura 40 livraisons qui contiendront la matière de plus de 45 volumes in-8<sup>o</sup> ordinaire. Prix : 50 centimes la livraison; par la poste, 65 centimes. Les souscripteurs à 10, 20 ou 40 livraisons, qui paieront à l'avance le prix de 5 fr. 10 fr. ou 20 fr. pour Paris, et 6 fr. 50, 13 fr. ou 26 fr. pour les Départements, recevront les livraisons franco à domicile. — La 20<sup>e</sup> livraison vient d'être publiée.

Chez le même éditeur, on trouve les œuvres de MM. CORMENIN, LAMENNAIS, CABET, etc.

5 FRANCS par an POUR PARIS.

JOURNAL DE LA RÉFORME ÉLECTORALE,

Sous la direction de M. Degouve-Denuncques.

6 FRANCS par an pour les DÉPARTEMENTS.

Ce Journal paraît une fois tous les mois, par livraison de deux ou trois feuilles d'impression. Six livraisons ont déjà paru. A la fin de l'année, les douze livraisons formeront un beau volume de plus de 500 pages. — On s'abonne à Paris, rue Lepellier, 3, (affranchir); dans les départements, à tous les bureaux de Poste et de Messageries.

EN VENTE, à Paris, rue Lepelletier, 3; dans les départements, chez tous les dépositaires de l'Almanach Populaire.

PUBLICATIONS RÉFORMISTES.

DISCOURS DE M. MICHEL (DE BOURGES), SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE. — Prix : 25 c. l'exemplaire, 2 fr. la douzaine, 12 fr. 50 c. le cent.

MANIFESTATION RÉFORMISTE DU 12 JANVIER. — Prix : 25 c. l'exemplaire, 2 fr. la douzaine, 12 fr. 50 c. le cent.

PÉTITION RÉFORMISTE DE 1840. — Comptes-rendu des débats qui ont eu lieu devant la chambre des députés, à l'occasion de cette Pétition. — Prix : 30 c. l'exemplaire, 3 fr. la douzaine, 18 fr. le cent.

BANQUET RÉFORMISTE DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — Comptes-rendu des toasts et discours prononcés à ce banquet, auquel assistaient MM. Laffitte et Arago. — Prix : 15 c. l'exemplaire, 1 fr. 50 c. la douzaine, 5 fr. le cent.

On pourra se procurer ces diverses publications en adressant à M. Degouve-Denuncques, directeur du bureau de Publications réformistes, rue Lepelletier, 3; un bon sur la Poste ou sur une maison de Paris. Les envois seront toujours faits avec la plus grande exactitude. (Affranchir.)

LES NATIONALES,

POÉSIES

PAR CHARLES WOINEZ.

Prix : 1 fr. 50 c.

Paris, rue Lepelletier, 3, au bureau de l'Almanach Populaire.

AVIS.

M. Dieudonné, meunier exploitant le Moulin à vapeur de St-Nicolas à Nevers, voulant se rendre utile au public, dans un moment où les eaux sont très-rare, prévient MM. les propriétaires, fermiers, boulangers et marchands de farine, qu'il se charge de moudre les plus grandes quantités de grains, comme les plus petites fournées; son moulin pouvant écraser jusqu'à 600 doubles décalitres par 24 heures, les personnes éloignées de Nevers pourront amener leurs blés et s'en retourner le même jour avec leurs farines.

HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.

Table with 2 columns: Type of flour and Price. Rows include de choix, premières marques, deuxièmes idem, troisièmes idem, Marques inférieures, 2<sup>e</sup> qual. de tous pays, 3<sup>e</sup> id., 4<sup>e</sup> id.

Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

HAUSSE. — Bray, Melun, Roze, Monthéry, Troyes, Bric-comte-Robert.

BAISSE. — Poitiers, Sancerre, Verneuil, Dreux.

BOURGES (Cher), 12 sept. — Le marché était approvisionné de 1785 sacs de grains de toute nature, rien n'est resté à vendre.

SANCERRE (Cher), 12 sept. — Les prix du blé ont baissé.

Marché de Sceaux du 14 sept. 1840.

Table with 4 columns: Type of animal, Amen, Vendus, and Price. Rows include Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

BOURSE DU 17 SEPTEMBRE 1840.

Une forte hausse a eu lieu à Tortoni; le 3, ouvert à 75 fr., est rapidement monté à 76-25; au moment de l'ouverture, il était offert à 76 fr., et le premier cours au parquet a été à 75-75. Après l'ouverture, il y a eu une faible baisse, et on a donné à 75-40, mais le 3, est ensuite remonté à 76 fr.; une nouvelle réaction qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse, l'a fait tomber à 75 fr. et a fermé à 75-20.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Rows include 3 0/0, 4 0/0, 5 0/0, Oblig de P., Banque, Naples.

MARCHÉ DE PRÉMEY.

Table with 2 columns: Commodity and Price. Rows include Froment, Mouture, Orge.

MARCHÉ DE NEVERS DU 12 SEPTEMBRE 1840.

Table with 2 columns: Commodity and Price. Rows include Froment, Méteil, Seigle, Mouture, Orge, Avoine, Foin.

Il a été vendu 14 voitures de foin, 2 voitures de paille glotte, 2 voitures de paille bourree.

FOIRES DE LA NIÈVRE. -- Septembre.

Table with 2 columns: Location and Dates. Rows include St-Pierre-le-Moittier, Sully-la-Tour, Corbigny, Cervon, Champlemy, Châtillon, Luzu (2 jours), Saint-Brissou, Entrains, Luthenay-Uxeloup, Aunay, Montcaux, Laché-Assars, Saint-Sulpice, Rouy, Amazy, Cosne.

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.